

MAITRE D'OUVRAGE :

AUDACIA

6, rue de TEHERAN
75 008 PARIS

MAITRE D'ŒUVRE :

MO²

20, rue Saint Nicolas
75 012 PARIS

2BDM

68, rue Nollet
75 017 PARIS

CONTRACTANT GENERAL :

CBRE

34-36, rue Guersant
75 017 PARIS

BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE :

BMI

134 Rue du Temple
75 003 PARIS

BUREAUX D'ETUDES FLUIDES :

LAFI Engineering

3, rue Jesse OWENS
93 200 SAINT-DENIS

BUREAU DE CONTRÔLE :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

COORDINATION SPS :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT
DE L'HOTEL DE BOURRIENNE**

58, rue d'Hauteville
75 010 PARIS



**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
PHASE 1**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 16 – Revêtement de sols durs neufs**

DATE	Juillet 2016
PHASE	PRO
INDICE	V1

SOMMAIRE

CHAPITRE I - GENERALITES.....	1
1.1 PRÉSENTATION DU PROJET.....	1
1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES.....	1
1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES.....	2
CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES.....	3
2.01 NORMES ET RÉGLEMENTS.....	3
2.02 NATURE DES MATERIAUX.....	3
2.03 CONDITIONS D'EMPLOI DES MATÉRIAUX NON NORMALISÉS.....	4
2.04 COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX.....	4
2.05 RELEVES SUR PLACE.....	4
2.06 PLAN DE MISE EN ŒUVRE - ECHANTILLONS.....	5
2.07 REGLES DE L'ART - MISE EN OEUVRE.....	5
2.08 CONDITIONS D'EXECUTION.....	5
2.09 CHOIX DES MATERIAUX.....	6
2.10 RESERVATIONS.....	7
2.11 CONDITIONS DE RECEPTION.....	7
2.12 LIMITE DES FOURNITURES.....	7
CHAPITRE III - DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	8
3.00 DÉFINITION DES OUVRAGES.....	8
3.01 ECHAFAUDAGES ET AGRES.....	8
3.02 PROTECTIONS DES LOCAUX.....	8
3.03 RAGREAGE DES SOLS.....	8
3.04 ETANCHEITE SOUS CARRELAGE ET FAÏENCE.....	9
3.05 REVETEMENT DE SOL EN MARBRE.....	9
3.06 REVETEMENT DE SOL EN CARRELAGE.....	10
3.07 REVETEMENT DE SOL EN MOSAÏQUE.....	11
3.08 REVETEMENT MURAL EN MARBRE.....	11
3.09 REVETEMENT MURAL EN PÂTE DE VERRE.....	12
3.10 REVETEMENT MURAL EN GRES EMAILLE – CREDENCE DE PLAN DE TRAVAIL.....	12
3.11 REVETEMENT MURAL EN GRES EMAILLE – SANITAIRES R+01.....	12

3.12	REVETEMENT MURAL EN GRES EMAILLE – SANITAIRES R+02	13
3.13	BAGUETTES DECORATIVES.....	14
3.14	JOINT D'ETANCHEITE	14
3.15	TAPIS ESSUIE-PIEDS	14
3.16	PROTECTION DES REVETEMENTS	15
	CHAPITRE IV - NOTE FINALE.....	16

CHAPITRE I - GENERALITES

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les prestations du lot n° 16 – Revêtement de sols durs neufs, pour l'opération :

➤ De restauration et d'aménagement de l'Hôtel de Bourrienne situé 58 rue d'Hauteville 75010 Paris.

Les travaux sont répartis en vingt-six (26) lots traités par marché séparé :

- Lot 1 Installation de chantier / Nettoyage de chantier
- Lot 2 Désamiantage
- Lot 3 Démolition / Curage
- Lot 4 Maçonnerie / Gros-œuvre – Structure / Charpente métallique / Consolidation de planchers
- Lot 5 Echafaudages / Maçonnerie / Pierre de taille
- Lot 6 Charpente / Couverture
- Lot 7 Electricité
- Lot 8 Plomberie
- Lot 9 CVC
- Lot 10 Restauration de menuiserie / Restauration de parquets
- Lot 11 Restauration de vitraux
- Lot 12 Cloisons / Plâtrerie
- Lot 13 Faux-plafond / Staff
- Lot 14 Peinture
- Lot 14bis Peinture décorative
- Lot 15 Restauration de décor peint
- Lot 16 Revêtement de sols durs neufs
- Lot 17 Revêtement de sols parquet neuf
- Lot 18 Lustrerie / Bronzerie d'art
- Lot 19 Métallerie / Ferronnerie
- Lot 20 Serrurerie / Miroiterie
- Lot 21 Menuiserie / Agencement
- Lot 21 bis Cuisine
- Lot 22 Mobilier neuf / Tapis
- Lot 23 Tapisserie / Chemins d'escalier
- Lot 24 Stores
- Lot 25 Signalétique
- Lot 26 Nettoyage

Tranche et phasage :

Les travaux de la présente opération seront réalisés en une tranche unique.

1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES

Les travaux comprennent la totalité des ouvrages énumérés ci-après, ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits, même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

Afin d'éviter toute contestation en cours de chantier, il est rappelé que les entreprises devront effectuer une visite approfondie pour reconnaître les lieux, la nature et l'importance des travaux à réaliser.

1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES

L'entrepreneur du présent lot se référera aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Communes à Tous les Corps d'Etat (CCTC-TCE) applicables à chacun des corps d'état intervenant dans la présente opération.

CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

2.01 NORMES ET RÉGLEMENTS

Pour la qualité et l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur et notamment (liste non limitative) :

- Les DTU et règles de calculs visés au CCTG (Décret n° 2000.524 du 15 juin 2000).
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU modifiés pour adaptation aux Marchés Publics des travaux par l'annexe 2 de la circulaire du 12.12.1983.
- Le DTU 20.1 : Ouvrages de maçonnerie de petits éléments (Avril 1994) et amendements.
- Le DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques (Mai 1993).
- Le DTU 52.1 : Revêtements de sols scellés.
- Normes Françaises et notamment :
 - NF.B 10.601 (Juillet 06) : Produits de carrières, pierres naturelles, prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles.
 - L'ensemble des normes françaises et européennes relatives aux pierres naturelles, à la chaux aérienne, plâtre, etc
- Règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique
- Avis techniques publiés par le CSTB

Tous les ouvrages de dallage, maçonnerie et travaux divers décrits ci-après s'entendent pour des prestations parfaitement exécutées dans les règles de l'art.

D'autre part, l'ensemble des ouvrages à prévoir sera conforme aux Normes Françaises homologuées, ainsi qu'aux clauses et spécifications techniques rappelées ci-après.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels devront faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et bénéficier d'une police particulière d'assurance dont l'attestation devra être fournie au Maître d'œuvre.

2.02 NATURE DES MATERIAUX

La nature des matériaux mis en œuvre sera conforme :

- Aux prescriptions relatives à la sécurité incendie.
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés.
- Aux prescriptions particulières des CCTP.
- Aux échantillons systématiquement remis au Maître d'œuvre.
- Aux agréments dont ils auront fait l'objet par le C.S.T.B. dans une période inférieure à cinq ans (5) avant leur mise en œuvre.

Les matériaux employés seront conformes aux échantillons acceptés par le Maître d'œuvre.

L'emploi de matériaux ou matériels de qualité supérieure à celle demandée, ou décrits dans les CCTP ne donnera lieu à aucun supplément, à moins qu'il n'ait fait l'objet d'un ordre écrit du Maître d'œuvre.

L'emploi de matériaux de qualité inférieure entraînera automatiquement le refus : le remplacement qui en sera la conséquence restera aux frais de l'entrepreneur qui, de plus, supportera la remise en état des ouvrages en découlant.

2.03 CONDITIONS D'EMPLOI DES MATÉRIAUX NON NORMALISÉS

Les matériaux non normalisés peuvent être mis en œuvre sur demande du Maître d'Œuvre et l'entreprise doit lui fournir toutes les justifications de la bonne tenue dans le temps de ces matériaux. L'Entrepreneur doit également les essais de convenance demandés par le Maître d'Œuvre. En cas de doute, il appartient à l'Entreprise d'explicitier ses réserves par écrit au Maître d'Œuvre.

2.04 COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX

Tous les produits et matériaux utilisés par l'entrepreneur devront être rigoureusement compatibles :

- entre eux,
- avec les supports,

et d'une façon générale, avec tous les matériaux avec lesquels ils seront susceptibles d'être en contact.

Au cas où le Maître d'Œuvre aurait prescrit dans les documents d'appel d'offres l'utilisation de matériaux incompatibles, l'entrepreneur devra obligatoirement le signaler à l'appui de son offre et proposera soit le changement des matériaux incriminés, soit des produits ou accessoires permettant de remédier à des désordres éventuels.

2.05 RELEVÉS SUR PLACE

L'entrepreneur doit lors de l'exécution, le relevé sur place des cotes nécessaires à l'exécution de ses ouvrages. Il devra également prendre auprès des autres domaines d'activités, les renseignements nécessaires à la mise en œuvre de ces ouvrages.

Il ne pourra, en aucune façon, se prévaloir de l'insuffisance ou de l'inexactitude de ces renseignements pour justifier ou une omission ou une imperfection quelconque.

Les dimensions indiquées sur les plans et dans le présent CCTP sont données à titre indicatif.

2.06 PLAN DE MISE EN ŒUVRE - ECHANTILLONS

Avant tous commencements d'exécution et en complément des détails graphiques donnés par le Maître d'Œuvre, l'entrepreneur devra fournir un plan de calepinage des dallages.

Tous les échantillons, modèles ou maquettes qui seront demandés par le Maître d'Œuvre pour fixer son choix, font expressément partie des prix unitaires ainsi que toutes présentations, modifications, dépose des ouvrages ou parties d'ouvrages non acceptés.

C'est seulement après approbation de ses plans d'exécution par le Maître d'œuvre que l'entrepreneur pourra exécuter ses ouvrages.

2.07 REGLES DE L'ART - MISE EN OEUVRE

Tous les travaux respecteront en sus les indications ci-après, les règles de l'art, les us et coutumes de la profession.

Les travaux comprennent toutes les fournitures et mises en œuvre sur tous les supports.

2.08 CONDITIONS D'EXECUTION

2.08.1 Revêtements de sols

a) Supports

Dans les locaux devant recevoir un revêtement de sol scellé ou collé, les planchers ou dalles sont livrés brutes.

Sauf prescription contraire, ces planchers et dallages sont arasés à moins 5 cm des niveaux finis dans les locaux concernés.

b) Joints

Tous les joints de dilatation du gros œuvre doivent être respectés.

En outre, l'entrepreneur doit prévoir tous les joints supplémentaires éventuellement nécessaires pour éviter que les légers mouvements de gros œuvre n'entraînent des désordres dans ses revêtements (joints de fractionnement conformes au DTU).

Tous les joints de dilatation sont à calfeutrer à l'aide d'un mastic étanche spécial restant souple et résistant aux produits d'entretien.

c) Finitions

Les revêtements de sols doivent être parfaitement rejointoyés à l'aide d'un mortier hydrofuge résistant aux produits d'entretien.

Les raccords entre les différentes natures de revêtement doivent toujours être cachés lorsque les portes sont fermées.

Les raccords entre parquet et dallage seront réalisés en joints marbrier.

Les revêtements doivent être parfaitement nettoyés tant au moment du coulage des joints qu'avant réception des travaux. Ils doivent être protégés pendant toute la durée du chantier par une couche de sciure. La dépose de cette protection sera réalisée sur ordre du Maître d'œuvre.

2.08.2 Revêtements muraux

a) Supports

Les cloisons sont soit en plaques de plâtre, soit en carreaux de plâtre à parements lisses ou soit en maçonnerie enduites.

L'entrepreneur doit donc prévoir toutes les préparations éventuellement nécessaires à l'accrochage de ses revêtements sur les différents supports.

b) Joints

Tous les joints de dilatation du gros œuvre seront respectés. Ils seront à calfeutrer à l'aide d'un mastic étanche spécial dito revêtements de sol et à protéger par des couvre-joints métalliques.

En plus des joints de dilatation du gros œuvre, il sera dû la réalisation d'un joint dans les cueillies, à remplir avec un mastic étanche.

c) Jointoiement et finitions

Tous les revêtements muraux, quelle que soit leur nature, seront parfaitement rejointoyés au ciment blanc. Tous ces joints doivent être hydrofuges. L'entrepreneur devra également les garnissages sur le pourtour des panneaux revêtus. Les revêtements seront parfaitement nettoyés tant au moment de la pose, qu'en fin de chantier.

d) Appareillage

Tous les appareillages de surfaces sont à faire en accord avec le Maître d'œuvre. L'entrepreneur devra se faire en sorte que les fixations diverses de matériels (canalisations, robinetteries, etc...) correspondant à son appareillage. A cet effet, il devra tracer ses appareillages avant exécution dans les zones concernées, en coordination avec les autres domaines d'activités intéressés, et avec l'accord du Maître d'œuvre.

2.09 CHOIX DES MATERIAUX

Tous les matériaux mis en œuvre seront de premier choix. Les coloris seront choisis par le Maître d'œuvre, sur présentation d'échantillons de la palette complète des coloris (pour chaque produit) par l'entrepreneur. Plusieurs coloris pourront être retenus.

Les classements UPEC est à respecter (d'après cahier 3509 du CSTB).

2.10 RESERVATIONS

Lorsque des réservations ou des passages sont ménagés dans des ouvrages recevant les revêtements, l'entrepreneur doit respecter dans un premier temps ces réservations ou passages et revient ensuite, après mise en place définitive des équipements, terminer son revêtement, y compris les découpes éventuelles de carreaux pour assurer une parfaite finition.

2.11 CONDITIONS DE RECEPTION

La planéité des surfaces devra être parfaitement satisfaisante à l'œil.

En cas de doute, il devra pouvoir être vérifié qu'une règle métallique rectiligne de 2m de longueur posée sur sa tranche n'accuse pas de différence de niveau supérieur à 2mm.

Les alignements de joints devront être parfaitement satisfaisants à l'œil.

2.12 LIMITE DES FOURNITURES

Les travaux comprennent :

- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose, le réglage de tous les matériaux et matériels, nécessaires à l'exécution des travaux,
- l'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire à la réalisation,
- la participation autant que besoin est, à tous les travaux de contrôle, de coordination et de réception, y compris toutes les mises au point rendues nécessaires à la suite des travaux, ainsi que les plans de calepinage pour les locaux recevant des revêtements décoratifs,
- les calfeutrements des joints de dilatation du gros œuvre avec leur couvre joint,
- la chape de mortier de pose sous les revêtements de sols scellés,
- tous les travaux de finition tels que joints, raccords, etc...,
- le nettoyage des locaux en fin de travaux.

CHAPITRE III - DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.00 DÉFINITION DES OUVRAGES

Etendue des travaux

Les travaux à exécuter comprennent :

La totalité des ouvrages énumérés ci-après ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

3.01 ECHAFAUDAGES ET AGRES

L'entrepreneur doit tous les échafaudages et agrès nécessaires à la pose de ses ouvrages.

Il devra l'installation de toutes les protections pour l'approvisionnement, la manutention et la réalisation de ses échafaudages.

Localisation :

- Pour l'exécution des travaux, à tous niveaux.

3.02 PROTECTIONS DES LOCAUX

L'entrepreneur devra l'installation des protections pour la réalisation de ses ouvrages. Les protections devront être efficaces. Elles concernent l'ensemble des locaux (sols, murs, plafonds), ainsi que l'ensemble du mobilier et autre.

Localisation :

- Pour l'exécution des travaux du présent lot, à tous niveaux.

3.03 RAGREAGE DES SOLS

Après arrachage et évacuation des sols existants non conservés, application d'un produit de ragréage et de lissage de classe P3 bénéficiant d'un avis technique :

- Marque : WEBER et BROUTIN ou équivalent
- Type : NIVDUR S
- Épaisseur : de 3 à 10mm

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau R+01 : - Au droit de l'office, mitoyen sol parquet du dégagement, pièce 317
 - Sanitaires Femmes, pièce 318 – Sanitaires Hommes, pièce 324.
- Niveau R+02 : - Sanitaires Femmes, pièce 410 – Sanitaires Hommes, pièce 411.

3.04 ETANCHEITE SOUS CARRELAGE ET FAÏENCE

Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité type WEBER.SYS PROTEC des Ets WEBER & BROUTIN ou équivalent, comprenant :

- Dépoussiérage et travaux préparatoires sur supports existants.
- Primaire d'accrochage.
- Le système d'étanchéité proprement dit comprenant bandes d'étanchéité pour angles, relevés et pénétrations, compris tous préparatoires nécessaires sur supports neufs et/ou existants quel que soit la nature.
- Le système d'étanchéité de plancher intermédiaire comprenant membrane autocollante appliquée sur le support avec primaire d'accrochage associée, traitement spécifique des points singuliers et relevés d'étanchéité sur toutes les parois verticales y compris raccords sur caniveaux et siphons de sol inox ou autres, d'évacuation des eaux.

La mise en œuvre de ce système nécessite de respecter les tolérances de planéité du support et exige une mise en œuvre soignée, notamment dans le traitement des points singuliers.

L'entrepreneur devra fournir les fiches et avis techniques du système proposé.

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre – au sol et sous revêtements muraux

- Niveau R+01 : - Au droit de l'office, mitoyen sol parquet du dégagement, pièce 317
 - Sanitaires Femmes, pièce 318 – Sanitaires Hommes, pièce 324.
- Niveau R+02 : - Sanitaires Femmes, pièce 410 – Sanitaires Hommes, pièce 411.

3.05 REVETEMENT DE SOL EN MARBRE

Fourniture et pose de dalle en marbre calibrée, pose collée au mortier colle, réalisée conformément aux prescriptions du C.P.T.2.478.

Barbotine de scellement par épandage de ciment pur ou mortier colle suivant support.

Joints en mortiers de ciment époxy, conforme à la réglementation sanitaire départementale, joints dits marbriers.

Nettoyages de finition avec rinçage à l'eau claire.

Calepinage du sol :

- Pose en quinconce décalé droit, y compris découpes, ajustement

- Façon de cadre (lame teinte différente) sur les paliers

Inserts

- Fourniture et pose de baguette décorative finition laiton chromé en incrustation, en délimitation façon de tapis des zones sanitaires
- Dimensions 5x5mm
- Localisation suivant plan de détail du Maître d'Œuvre

Sanitaires Femmes

- Référence : PERSIAN WHITE CLASSICO BIOPROT - Code 100142837 KEA L112995691
 - Fabricant : PORCELANOSA
 - Gamme : FRENCH COLLECTION
- Dimensions : 300 x 600 x 15mm. Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Finitions : CLASSICO
- Joint : Colorstuk Rapid Blanco

Sanitaires Hommes

- Référence : BLEUTE DE SAVOIE
- Dimensions : 300 x 600 x 15mm. Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Finitions : CLASSICO
- Joint : Gris clairs

Localisation :

Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau R+01 : - Sanitaires Femmes, pièce 318 – Sanitaires Hommes, pièce 323.
- Niveau R+02 : - Sanitaires Femmes, pièce 410 – Sanitaires Hommes, pièce 411.

3.06 REVETEMENT DE SOL EN CARRELAGE

Fourniture et pose de revêtement de sols en carrelage grès cérame, de chez PORCELANOSA ou similaire suivant calepinage de l'Architecte, classement UPEC suivant utilisation des locaux, y compris enduit de ragréage et de lissage avant pose, si nécessaire.

Pose au mortier-colle prescrit par le fabricant et agréé par le CSTB.

Façon des joints, coupes, raccords, entailles, coulis des joints au ciment pur, cornière d'arrêt de carrelage et nettoyage en fin de travaux y compris évacuation des déchets.

- Référence : ANTIQUE SILVER S-R - Code P1856930 / 100145533
 - Fabricant : PORCELANOSA
 - Gamme : PORCELANOSA
- Dimensions : 596x 596 x 11mm. Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Joint : Colorstuk Rapid Cemento B22502004

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau R+01 : Au droit de l'office, mitoyen sol parquet du dégagement, pièce 317

3.07 REVETEMENT DE SOL EN MOSAÏQUE

Fourniture et pose de revêtement de sols mosaïque, de chez BISAZZA suivant calepinage de l'Architecte, classement UPEC suivant utilisation des locaux, y compris enduit de ragréage et de lissage avant pose, si nécessaire.

Pose au mortier-colle prescrit par le fabricant et agréé par le CSTB.

Façon des joints, coupes, raccords, entailles, coulis des joints au ciment pure nettoyage en fin de travaux y compris évacuation des déchets.

Référence : ALFABETO Positivo et Negativo

- Fabricant : BISAZZA
- Gamme : FREGI
- Dimensions : Tesselles de 12x12mm – Ht. des lettres : 193mm. Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Joint : suivant préconisation du fabricant

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau R+01 : En contremarche des escaliers 2S et 3S sur 3 marches.
- Niveau R+02 : En contremarche des escaliers 3S sur 3 marches.

3.08 REVETEMENT MURAL EN MARBRE

Fourniture et pose de dalle en marbre calibrée, pose collée au mortier colle, réalisée conformément aux prescriptions du C.P.T.2.478.

Barbotine de scellement par épandage de ciment pur ou mortier colle suivant support.

Joints en mortiers de ciment époxy, conforme à la réglementation sanitaire départementale.

- Référence : MARMO BIANCO (et/ou NERO) CARRARA MARBLE – HA96-B (HA96-N)
 - Fabricant : BIZASSA
 - Gamme : THE HAYON COLLECTION
- Dimensions : 815 x 2080mm – Quantité : 2.
- Compte tenu des dimensions des plaques, les dalles de marbre seront posées et collées au préalable sur une structure en nid d'abeille à la charge du présent lot.
- Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre. Mise en œuvre dans cadre mouluré (hors Lot)

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau RDC : Au droit des meubles vasques et des cuvettes, pièce 202.

3.09 REVETEMENT MURAL EN PÂTE DE VERRE

Fourniture et pose d'un décor en pâte de verre, réalisé sur mesure de chez DEMOUR&DEMOUR ou équivalent.

- Référence : HAMELIN – HIPPIE CHIC, collection
 - Fabricant : DEMOUR&DEMOUR
 - Gamme : GRAYS, BLACKS AND WHITE
- Dimensions : 800 x 2500mm (à confirmer après plan d'exécution du Lot Menuiserie). Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Joint : suivant préconisation du fabricant.

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau RDC : Au droit de l'alcôve, pièce 201.

3.10 REVETEMENT MURAL EN GRES EMAILLE – CREDENCE DE PLAN DE TRAVAIL

Fourniture et pose de faïence en grès cérame rectifié de chez PORCELANOSA ou similaire.

- Référence : OXO MOSAIC BLANCO - Code P3470591 / 100105126
 - Fabricant : PORCELANOSA
 - Gamme : PORCELANOSA
- Dimensions : 316x 900 x 11mm. Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Joint : Colorstuk Especial n White B24302046 / 1000090690
- Jonc laiton chromé de chez PORCELANOSA en pose horizontale entre les 2 hauteurs de carreaux - Profils PRO-PART laiton cromado 11mm – 100005370 / B73134003

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau R+01 : En crédence du plan de travail, pièce 317.

3.11 REVETEMENT MURAL EN GRES EMAILLE – SANITAIRES R+01

Fourniture et pose de faïence en grès cérame rectifié de chez IMOLA CERAMICA.

Sanitaires Femmes

- Référence : NUANCE 1 W
- Référence : NUANCE 1 G

- Référence : NUANCE W
- Référence : DAFNE W 4 en pose verticale au droit des plans vasques
 - Fabricant : IMOLA CERAMICA
 - Gamme : NUANCE
- Dimensions : 250 x 750mm. Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Listel B.NUANCE 2W

Sanitaires Hommes

- Référence : NUANCE 1 DG
- Référence : NUANCE DG
- Référence : NUANCE 1G
 - Fabricant : IMOLA CERAMICA
 - Gamme : NUANCE
- Dimensions : 250 x 750mm. Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Listel B.NUANCE 2DG

Localisation : **Suivant plan du maître d'œuvre**

- Niveau R+01 : Murs Sanitaires Femmes, pièce 318 – Sanitaires Hommes, pièces 303 et 324.

3.12 REVETEMENT MURAL EN GRES EMAILLE – SANITAIRES R+02

Fourniture et pose de faïence en grès cérame rectifié de chez PORCELANOSA ou similaire.

Sanitaires Femmes

- Référence : MARMI DECO BLANCO - Code P3470595 / 100105230
- Référence : MARMI BLANCO - Code P3470505 / 100096151
 - Fabricant : PORCELANOSA
 - Gamme : PORCELANOSA
 - Joint : Colorstuk Especial n White B24302046 / 1000090690

Sanitaires Hommes

- Référence : OXO DECO GRIS- Code P3470800 / 100161449
- Référence : MARMI CHINA GRIS - Code P3470787 / 100161048
 - Fabricant : PORCELANOSA
 - Gamme : PORCELANOSA
 - Joint : Colorstuk Especial n White B22502013/100004305
- Dimensions : 316x 900 x 11mm. Calepinage selon plans du Maître d'Œuvre.
- Jonc laiton chromé de chez PORCELANOSA en pose horizontale entre les 2 hauteurs de carreaux - Profils PRO-PART laiton cromado 11mm – 100005370 / B73134003.

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau R+02 : Murs Sanitaires Femmes, pièce 410 – Sanitaires Hommes, pièce 411.

3.13 BAGUETTES DECORATIVES

Fourniture et pose de profilé d'angle sortant et rentrant métallique finition laiton chromé de chez PORCELANOSA ou équivalent.

Réf. : V3960273 – 100083733.

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Tous niveaux : En traitement des angles sortants, sanitaires cités précédents.

3.14 JOINT D'ETANCHEITE

Exécution des joints d'étanchéité à la pompe au mastic de catégorie n° 1 silicone, compris fond de joint et lissage de finition.

- Coloris : blanc ou incolore suivant choix du Maître d'œuvre.

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Tous niveaux : Entre appareils sanitaires et les murs, cloisons, mobilier, miroirs et meubles vasques.

3.15 TAPIS ESSUIE-PIEDS

Fourniture et pose d'un tapis coco personnalisé ayant les caractéristiques suivantes :

- Marque : Type INFINI TAPIS
- Type : Tapis coco personnalisé – Fibre coco naturelle, semelle PVC
- Coloris : À définir
- Dimensions : suivant réservation
- Classement au feu M3.
- Pose : encastrée nu fini du revêtement mosaïque existant

Localisation :
Suivant plan du maître d'œuvre

- Niveau RDC : Au droit du palier 224.

3.16 PROTECTION DES REVETEMENTS

L'entrepreneur aura à sa charge la protection des sols nouvellement posés.

Mise en place d'un feutre géotextile associé à un panneau de contreplaqué CTB-X, destiné à protéger ou garantir les ouvrages.

- Feutre géotextile 180gr/m² avec recouvrement des lés géotextile de 0,50 m de largeur
- Panneaux de contreplaqué CTB-X 6mm d'épaisseur, pose jointive, solidarités entre eux par ruban adhésif.

Ces protections seront mises en place au fur et à mesure de la réalisation des revêtements.

Localisation :

Suivant plans du Maître d'Œuvre :

Tous niveaux, sur tous les ouvrages mis en œuvre décrits ci-avant, au sol et en revêtement mural.

CHAPITRE IV - NOTE FINALE

L'entrepreneur aura à sa charge tous les ouvrages de sa profession, utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les documents contractuels ne donne lieu à aucun supplément, sauf modifications faisant l'objet **d'ordres formels et écrits**.

Lu et approuvé

Paris, Juillet 2016

L'Entrepreneur

Le Maître d'Œuvre
AGENCE MO²



Agence **MO²**
20, rue Saint Nicolas
7 5 0 1 2 P A R I S
33 (0) 1 43 46 82 03
accueil@agencemo2.fr

